BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 871

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

823 325 741 RCS Lyon.
VAP CONFLUENCE.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 62, Rue Smith, 69002 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : VAP VILLEFRANCHE SARL à associé unique au capital de 10 000 euros Siège social : 977 Rue Nationale 69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE 804 047 876 RCS VILLEFRANCHE-TARARE Société absorbante VAP CONFLUENCE SAS au capital de 10 000 euros Siège social : 62 rue Smith 69002 LYON 823 325 741 RCS LYON Société absorbée AVIS DE PROJET DE FUSION Par acte sous seing privé en date du 21/09/2021, la société VAP VILLEFRANCHE et la société VAP CONFLUENCE ont établi un projet de fusion par voie d'absorption, avec effet rétroactif fiscal et comptable au 01/07/2020, la société VAP CONFLUENCE faisant apport à la société VAP VILLEFRANCHE de la totalité de son actif s'élevant à 171 695 €, à charge de la totalité de son passif s'élevant à 177 454 €, soit un apport net de -5759 €. Conformément aux dispositions de l'article L.236-3 du Code de commerce et dès lors que la société VAP HOLDING DISTRIBUTION, SAS, au capital de 100 euros, dont le siège social est 2176 Route des Graves 69480 ANSE (822 246 765 RCS VILLEFRANCHE-TARARE), détient à compter du dépôt au greffe du projet de traité de fusion la totalité des titres représentant la totalité du capital et des droits de vote de la société VAP VILLEFRANCHE et de la société VAP CONFLUENCE et qu'elle s'est engagée à conserver ces titres jusqu'à la date de réalisation définitive, la fusion ne donnera lieu à aucun échange de droits sociaux et, en conséquence, à aucune augmentation du capital de la société absorbante. Du fait de la dévolution de l'intégralité de son patrimoine à la société VAP VILLEFRANCHE, la société VAP CONFLUENCE se trouvera dissoute de plein droit à la date de réalisation définitive de la fusion. L'ensemble du passif de la société VAP CONFLUENCE devant être entièrement transmis à la société VAP VILLEFRANCHE, la dissolution de la société VAP CONFLUENCE du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation. Les créanciers de la société VAP VILLEFRANCHE et de la société VAP CONFLUENCE dont la créance est antérieure au présent avis, pourront faire opposition à la fusion dans les conditions délais prévus par les articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de

Commerce de VILLEFRANCHE-TARARE le 23/09/2021 pour la société VAP VILLEFRANCHE et au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON le 22/09/2021 pour la société VAP CONFLUENCE..

